



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de  
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n° 36 – 23 novembre 2022

## À RETENIR CETTE SEMAINE

*Cliquez sur le sommaire pour accéder directement à la culture*



### COLZA

**Stade :** Majorité des colzas au stade rosette.

**Larves de grosses altises :** Tableau de synthèse des relevés Berlèse, augmentation des infestations, évaluer le risque à la parcelle.

**Fin des observations.**

### CAMPAGNOL

Méthodologie et parcours d'observation.

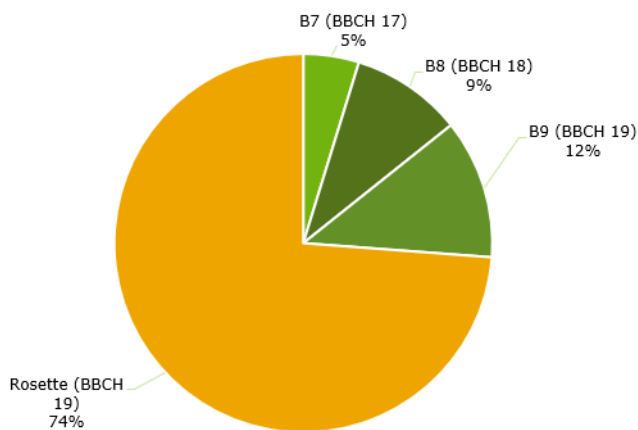
**Ce bulletin est le dernier de l'année 2022.**



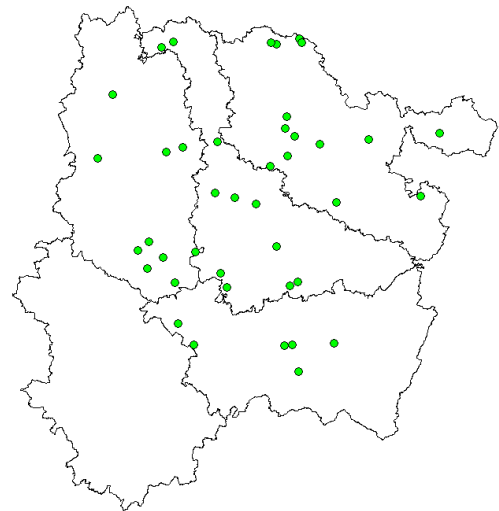
## 1 Stade des cultures

Près des trois quarts des colzas observés cette semaine dans le réseau de surveillance sont au stade rosette.

### Répartition des stades du colza



### Localisation des parcelles observées



## 2 Larves de grosses altises (*Psylliodes chrysocephala*)

Se référer au [BSV n°32](#) pour retrouver les informations portant sur la mise en place de la méthode Berlèse et le risque de confusion des larves d'altises avec les larves de diptères.

### a. Observation

Les infestations larvaires poursuivent leur progression comme on pouvait s'y attendre eu égard aux conditions climatiques sur le mois d'octobre. On dénombre toujours en moyenne une larve par plante lorsque le ravageur est présent. La moyenne masque de grandes disparités, ce qui incite à évaluer le risque à l'échelle de la parcelle. Sur 37 relevés Berlèse saisis cette semaine, 4 dépassent le seuil indicatif de risque de 2 larves par plante. À Colombey-les-Belles (54), la situation reste critique.

Commune	Code Insee	Nb larves/plante S44	Nb larves/plante S45	Nb larves/plante S46	Nb larves/plante S47
COLOMBEY-LES-BELLES	54135	1,5	6,3	11,4	11,1
CUSTINES	54150				3,6
MONTIGNY-SUR-CHIERS	54378			0	3
FAVIERES	54189				2
NUBECOURT	55389			1,2	1,9
UZEMAIN	88484		1,1	1,3	1,5
BOCQUEGNEY	88063	1,2	1,6	0,8	1,3
MAUVAGES	55327		0,84		1,16
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	55452				1,14
DAMAS-ET-BETTEGNEY	88122	0	0,4	0,6	1,1
MELIGNY-LE-PETIT	55331		0,92		1,04
AYDOILLES	88026	0,1	0,3	0,6	1
VOUTHON-BAS	55574		0,72		0,8
AVILLERS-SAINTE-CROIX	55021			0,46	0,67
VILLE-EN-VERMOIS	54571		0,2		0,56
BERG-SUR-MOSELLE	57062			0,2	0,4
RIGNY-SAINT-MARTIN	55434		0,28		0,4
FIXEM	57214			0,4	0,3
MANDEREN	57439			0,2	0,3
RITZING	57585				0,3
LUPPY	57425	0,2		0,28	0,28
DOMMARTIN-LA-MONTAGNE	55157			0,29	0,27
COLLIGNY	57148			0,2	0,24
FORGES-SUR-MEUSE	55193			0,2	0,22
BAZONCOURT	57055	0,8			0,2
GENDREVILLE	88195	0	0,2	0	0,2
NOVIAANT-AUX-PRES	54404			0,9	0,2
VIRECOURT	54585			0,4	0,2
HOUDELAINCOURT	55248			0,1	0,16
GLATIGNY	57249		0	0,04	0,12
MAINVILLERS	57430	0,1	0,12	0,12	0,12
BALESMES-SUR-MARNE	52036		0,2	0,6	0,1
FREVILLE	88189	0	0,2	0	0,1
SAINT-JURE	57617	1			0,1
CHAMBLEY-BUSSIERES	54112				0
LONGUYON	54322			0	0
BELLEAU	54059			1,64	
BIBICHE	57079			0,1	
BOULANGE	57096		0	0	
CHEMINOT	57137			2	

CLERMONT-EN-ARGONNE	55117	0,4		2,6	
COUVERTPUIS	55133	0,1	0,11	0,1	
CREVIC	54145		0,1		
DEMANGE-AUX-EAUX	55150			0,6	
EUVILLE	55184	0	0,8	0,5	
FLEURY	57218			3,3	
HATRIZE	54253	1	1,52	1,35	
JONCHERY	52251	0	0,3	0	
LANDRES	54295	0		0,6	
LEFFONDS	52282	0	0,6	0,6	
LETRICOURT	54313			2,1	
LEYVILLER	57398		0,2		
MARSAL	57448		0,3		
MELIGNY-LE-GRAND	55330	0,24	0,75	1,25	
REZONVILLE	57578		0,008	0,008	
SILLEGNY	57652			2,4	
VAL-DE-MEUSE	52332	0	0,95	0,5	
VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL	55551	0	0	0	
VILLERS-EN-HAYE	54573			2	
VILOSNES-HARAUMONT	55571	0,3	1,05	0,8	

## b. Seuil indicatif de risque

Le risque est faible lorsque l'on dénombre moins de 2-3 larves par plante en moyenne.

Le risque est moyen à fort lorsque l'on dénombre entre 2-3 et 5 larves par plante. Le risque d'avoir des dégâts nuisibles dépend de l'état de croissance du colza à l'entrée de l'hiver et de sa capacité à engager rapidement la montaison au printemps (contexte pédo-climatique, choix variétal, enracinement).

Le risque est élevé lorsque l'on dénombre en moyenne plus de 5 larves par plante.

*Grille de risque simplifiée adaptée au territoire lorrain :*

Infestation larvaire	Risque agronomique	Indication de risque
> 5 larves / plante	Toutes situations	Risque fort
Entre 2-3 et 5 larves / plante	Biomasse < 45 g/pied OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement)	Risque fort
	Biomasse > 45 g/pied ET Croissance continue sans faim d'azote (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon enracinement)	Risque moyen
< 2-3 larves / plante	Toutes situations	Risque faible

### c. Analyse de risque

Les éclosions se poursuivent. Le risque est actuellement moyen à fort dans 16% des parcelles du réseau d'observation. Une évaluation du risque à la parcelle reste vivement conseillée. Les tests Berlèse sont à réaliser à l'échelle parcellaire de façon périodique au cours de l'automne et de l'hivers.



Le groupe GROSSE ALTISE/COLZA/PYRETHRINOÏDES DE SYNTHÈSE est exposé à un risque de résistance.

Plus d'informations sur : <https://www.terresinovia.fr/-/etat-des-resistances-selon-la-region-et-le-ravageur>

## 1 Méthodologie

Elle consiste à la réalisation d'un parcours par un observateur à pied qui détermine des intervalles réguliers (tous les 10 mètres) le long d'un transect fixe et qui note la présence d'indices récents de campagnols des champs (terriers et fèces et/ou indices d'abroustissement) ou leur absence sur une largeur de 3 m, soit 1,5 m de part et d'autre du parcours, dans chacun des intervalles observés. Le décompte des intervalles positifs par rapport au nombre total d'intervalles observés permet d'obtenir un ratio (de 0 à 1) qui exprime un indice d'abondance relatif à l'échelle du territoire observé, ainsi que la distribution spatiale des rongeurs en fonction des types de parcelles et des paysages observés. Ce ratio peut être converti en pourcentage.

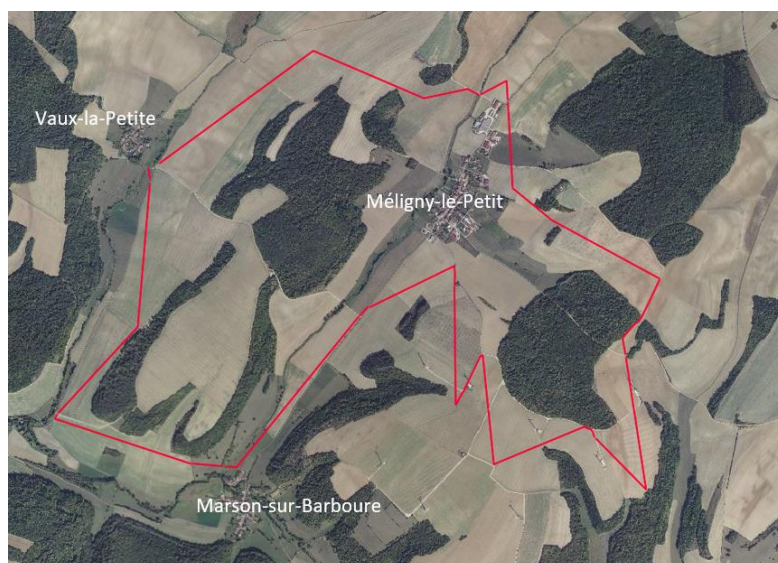
Afin d'appréhender les oscillations saisonnières et les fluctuations pluriannuelles, les transects sont réalisés 2 fois par an (mars/avril et octobre/novembre) en fonction de la hauteur de végétation.

De l'automne 2019 au printemps 2022, les suivis (pour le site du 51 et du 67) ont été réalisés uniquement sur les bordures enherbées de parcelles (herbes permanentes)

## 2 Parcours d'observation de la Meuse

### a. Observation

Habitats	Nombre d'intervalles de 10 mètres observés	% de campagnols observés - Automne 2022
Blé	272	0,0%
Colza	281	0,0%
Herbe permanente	36	2,8%
Interculture	374	4,3%
Légumineuse semi-permanente	103	0,0%
Orge	150	0,0%
Prairie permanente	8	0,0%
Prairie permanente pâturée	105	0,0%
Semis céréale	121	0,0%
Sol nu	57	0,0%



### b. Analyse de risque

Les populations sont actuellement très faibles sur le transect meusien.



### c. Gestion du risque

Pour réduire les populations de campagnols, plusieurs méthodes de lutte préventives et curatives sont possibles. Leur utilisation en synergie permettra une meilleure maîtrise du risque.

Les méthodes disponibles sont :

- L'utilisation du piégeage diminue directement la population de ce nuisible,
- La diminution des habitats favorables aux campagnols par le travail du sol (superficiel ou profond), les pratiques agricoles et le piégeage des taupes qui préparent les galeries dans lesquelles s'installe le campagnol,
- La favorisation de la prédation par l'aménagement de zones refuges pour les prédateurs naturels (haies, tas de pierre, nichoirs, etc.).
- La gestion des bordures enherbées qui servent de zones refuges lorsque les cultures n'ont pas un couvert suffisamment développé ou appétant.
- En prairie, l'alternance fauche/pâture sur les parcelles exclusivement en fauche de façon à assurer une destruction totale ou partielle des galeries et freiner le développement des colonies de campagnols.

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.**

**Observations :** Arvalis - Institut du Végétal , ATPPDA, Cérèsia, CETA de l'Aube, CETA de Champagne, CETA Craie Marne Sud, Chambre d'Agriculture des Ardennes, Chambre d'Agriculture de l'Aube, Chambre d'Agriculture de la Marne, Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, COMPAS, CRISTAL UNION, DIGIT'AGRI, EMC2, EIMR Marjollet Regis, ETS RITARD, FREDON Grand Est, ITB, LUZEAL, NOVAGRAIN, SCA de Juniville, SCA d'Esternay, SCARA, SEPAC – Compagri, SOUFFLET Agriculture, SUNDESHY, TEREOS, CAPDEA, Terres Inovia, VIVESCIA.

**Rédaction :** Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

**Coordination et renseignements :** Joliane CARABIN - [joliane.carabin@grandest.chambagri.fr](mailto:joliane.carabin@grandest.chambagri.fr)



"Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto II+".